

Le Puy, le 16 11 2009

CTPL Trésor du 20/10/2009

Compte rendu de mandat

1- Installation des services PFDL-SDFDL à la Trésorerie Générale.

FO DGFIP 43 vote contre :

L'ordre du jour transmis par la Direction locale aurait pu s'intituler « regroupement » ou « fusion » des services PFDL-SDFDL pour créer le SFDL. En effet il ne s'agit pas d'un simple déménagement mais bien de la refonte dès le 1^{er} novembre 2009, de deux services avec des conséquences qui apparaissent insurmontables eu égard aux moyens que les Directions locales s'approprient à consacrer à la mission.

Jusqu'à la fin octobre 2009, le pôle de fiscalité directe locale (PFDL) implanté à la Trésorerie Générale, était chargé du conseil en fiscalité directe locale, des simulations des produits attendus et de la communication des bases. Le service de direction fiscalité directe locale (SDFDL), situé à la Direction des Services Fiscaux, place Michelet au Puy en Velay, était chargé de la gestion des bases de fiscalité directe locale, du calcul des compensations, de la confection de divers états à destination des élus locaux et de diverses missions pour l'ex DGI: homologation des rôles, bénéfices agricoles.

On aurait pu penser que la fusion des services pouvait rapprocher des compétences et permettre de donner aux analyses financières une dimension fiscale encore meilleure. Mais la pertinence du regroupement tombe à l'eau quand on fait le rapport entre les objectifs et les moyens donnés par les Directions locales, tant en personnel qu'au niveau de la formation :

- En 2003, le CDA (centre départemental d'assiette) devenu SDFDL, comptait un effectif de 6 agents dont un A. Ce service s'occupait aussi de TS (taxe sur les salaires) et des bénéfices agricoles.

- En 2009 seuls 2 agents travaillent au sein du SDFDL dont 1A alors qu'un seul agent de catégorie A assure la mission du PFDL.

A compter du 1er novembre 2009, les effectifs réels du service fusionné sont de **2,5 agents** !!!

2,5 agents y compris le cadre A pour assurer la mission d'information et de conseil fiscal auprès de l'ensemble des collectivités du département mais aussi auprès des comptables : communication des bases, calcul des compensations... !!!!

2,5 agents y compris le cadre A pour faire les analyses financières des communes mais aussi des communautés de communes et pour assurer la gestion des avances !!!!

En effet à compter de mars 2010, le SFDL se verra chargé de la gestion des avances aux collectivités !!!! A la question de savoir qui en assurera la prise en charge et la comptabilité, la Direction ne nous apporte pas de réponse. Par ailleurs quand on connaît la difficulté de maniement de l'application qui sert à la gestion des avances, on est en droit de s'inquiéter pour les

collègues et pour la bonne marche du service. On peut s'interroger sur la pertinence à vouloir séparer la gestion des avances aux collectivités (gestion publique) de celle des prises en charge de rôles (IR, CSG, frais de poursuite, TH, TF, TP...) qui sera assurée par la filière gestion fiscale et pour le moment, par la même personne du service recouvrement : personne qui vérifie en particulier la cohérence entre les avances versées aux collectivités et les prises en charge d'impôts.

Quant à la formation dispensée aux agents des PFDL et des SDFDL, le calendrier qui nous est présenté montre qu'elle ne sera qu'un vernis.

Les agents des SFFDL auront droit à 3 jours de formation sur « la gestion des collectivités locales » y compris pour ingurgiter l'analyse financière !!!!

Les agents du PFDL bénéficieront de 5 jours pour s'approprier la « gestion des bases d'impositions » !!!!

On note que si les services PFDL et SDFDL ont fusionné au 1^{er} novembre 2009, les formations ne seront dispensées que dans la deuxième quinzaine de novembre !!!

La nouvelle offre de service claironnée à grand bruit auprès des élus, risque de se dégonfler comme une baudruche, faute de bras pour faire le travail !!!!

Or, dans leur lettre du 9 novembre aux maires pour leur présenter le projet de loi relatif à la suppression de la taxe professionnelle soumis au Sénat, les ministres de l'économie, de l'intérieur, du budget et le secrétaire d'Etat aux collectivités territoriales affirment que 2010 sera une année de transition, mais qui permettra d'ajuster le dispositif, au vu de **simulations plus approfondies** !!! Ces demandes de simulations alourdiront une campagne budgétaire qui s'annonce déjà bien chargée.

Mais nos ministres attendent que le SDFDL soit en ordre de marche dès le début 2010. Compte tenu du désarroi des élus locaux, les demandes de simulation seront nombreuses !!!

En effet pour beaucoup d'élus il n'y aura pas de compensation intégrale de la taxe professionnelle, y compris pour 2010. A une ressource fiscale sur le taux de laquelle les assemblées locales avaient une capacité d'influer, le texte substitue une ressource figée, dépendant de la seule décision de l'état.

A ce rythme, c'est toutes les collectivités qui saisiront le SDFDL !!!

Les représentants du personnel ont rappelé au Président du CTPL que le déploiement de CHORUS pousse à la régionalisation du service de la dépense transféré au 1^{er} janvier 2010. Trois agents de ce service seront opérationnels à cette date et comme s'y est engagé le DGFIP lors du GT du 27 octobre, aucun mouvement d'office ne sera prononcé. Les agents du service dépense, bénéficieront donc d'un maintien à résidence. Il n'en demeure pas moins qu'un redéploiement au bénéfice de SDFDL doit être examiné. A défaut c'est bien la qualité du service rendu mais aussi la santé des agents qui est en jeu !!!

La souffrance au travail, ça n'est pas que des mots, c'est aussi une réalité dans laquelle la fusion nous fait sombrer.

Sur l'installation proprement dite. SDFDL est provisoirement logé au 1^{er} étage dans un bureau de 20 m². Pourquoi ne pas l'inviter à rejoindre le 4^{ème} étage, puisque c'est là qu'il doit se rendre à la fin des travaux de la Trésorerie Générale ? A cette question, le Président du CTPL répond qu'il s'agit « ***d'une opération à tiroir, pas financable à ce jour*** » !!!

Voilà maintenant que ça coûte trop cher d'être logé correctement !!!

2- Avenant au règlement intérieur de la TG

La Direction soumet à l'approbation du CTPL un avenant au règlement intérieur de la TG qui vise à transposer le protocole des horaires variables des agents de l'ex DSF au sein du pôle fiscalité de la Trésorerie Générale.

La Direction n'ayant pas transmis les PV de vote des agents aux représentants du personnel, l'avenant sera présenté lors d'un prochain CTPL.

FO DGFIP 43 relève néanmoins que cet avenant remet en question le principe de l'unité de gestion des Horaires Variables au sein d'un même poste.

3- Transfert du service des amendes à la Trésorerie du Puy Ville

FO DGFIP 43 vote contre :

Nous rappelons en tous points au Président du CTPL les propos que nous lui avons tenus lors de l'audience qu'il avait bien voulu nous accorder le 08 octobre et confirmés dans notre compte rendu de mandat du 18 octobre 2009.

Nous demandons à ce que ce document soit annexé au PV du CTPL.

Sur la forme, nous avons réaffirmé que le CTPL devait être obligatoirement consulté avant toute restructuration de service.

Nous soulignons que la manière avec laquelle le Trésorier Payeur Général de la Haute Loire avait agi manifestait un mépris absolu pour la représentation syndicale qui apprécie cette attitude comme une **véritable déclaration de guerre**.

Le Président du CTPL a confirmé le transfert du service amendes à la Trésorerie du Puy Ville. Il a ajouté qu'un agent de l'équipe de remplacement serait formé et affecté dès janvier pour assurer la transition !!!

Nous avons souligné à nouveau que le transfert des amendes au Puy Ville viendrait ajouter un guichet difficile dans un poste qui en compte déjà suffisamment. Nous avons rappelé l'impossibilité pour cette trésorerie d'accueillir un nouveau service du fait de la saturation des locaux.

Qu'à cela ne tienne ! Le Président du CTPL persiste mais souligne aussi qu'il veillera par ailleurs à doter la Trésorerie du Puy Ville en personnel suffisant (sic !).

Cf. infra, commentaire de dernière minute sur l'affectation des promus de C en B

4- Plan de continuité des services en cas de pandémie grippale.

Nous avons repris les réponses faites par le Président du CHS aux questions posées par FODGFIP 43 lors du comité du 2/10/2009. Le président du CTPL y a souscrit, dont acte...

Ainsi, les agents bloqués chez eux parce que le service est fermé, seront en autorisation d'absence.

Les agents retenus chez eux pour garder les enfants verront ces jours d'absence décomptés au titre des 12 jours en autorisation d'absence pour enfant malade.

En cas de redéploiement, seuls les agents volontaires pourraient se déplacer et uniquement à l'intérieur du département.

Le Président du CTPL à l'instar de son homologue du CHS, affirme qu'il n'y aura pas de télétravail.

5- Point sur l'accueil fiscal de proximité.

**« GAIA correspond à la mise au goût du jour des fiches de visite...en moins bien !!!! »
cf. infra**

Nous avons fait remonter les difficultés matérielles qui aggravent un peu plus les difficultés de fonctionnement des petites trésoreries. Nous rappelons au Président du CTPD les propos que

nous tenions lors de la réunion informelle du 09 septembre 2009 «en définitive, le plus rapide n'est-il pas de renvoyer le contribuable au service réellement compétent, c'est à dire le CDI ? »

Nous avons interrogé les postes avant la tenue du CTPD pour qu'ils nous fassent connaître leur point de vu sur le sujet : morceaux choisis, condensés mais qui valent toute les mises au point.

- *Nous allons plus vite à remplir une fiche à l'ancienne qu'à apprendre à utiliser GAIA ;*
- *Nous manquons cruellement de personnel pour assumer cette tâche.*
- *GAIA correspond à la mise au goût du jour des fiches de visite...en moins bien !!!!*
- *Fiche de visite ou P250 en 3 exemplaires paraissent nettement mieux que GAIA, mais sans les stats !!!*
- *Lourdeur du système, lenteur du scanner. Faire des photocopies et les transmettre est plus efficace mais aussi plus rapide.*
- *GAIA est un outil tellement lourd qu'on évite de s'en servir : bugs régulier, scanner trop long, aucun suivi des dossiers.*
- *Le seul avantage de GAIA serait d'en faire un outil statistique permettant de mesurer le surcroît de travail rentrant dans le calcul de l'ORE...je sais, je rêve...*

6- Modification du règlement intérieur des horaires variables du Puy Ville.

FO DGFIP 43 vote pour.

Les Plages variables ont été modifiées, la durée hebdomadaire reste inchangée. Les 23 agents votants se sont exprimés pour cette modification.

L'avenant présenté en CTPL devait s'appliquer le lundi suivant la tenue du comité. Il semble qu'il y ait eu de la friture sur la ligne entre la Trésorerie Générale et la Trésorerie du Puy Ville, puisque 10 jours après le protocole nouveau n'e s'appliquait toujours pas !!!

Les représentants du personnel : Max CHAMBON, Michel GAGNE, Robert GAGNE, Philippe SAGNARD, Karine VEYSSEYRE.

Affectation des promus de la liste d'aptitude de C en B au 1^{er} décembre 2009 **Deux poids, deux mesures !**

Le Trésorier Payeur Général a décidé d'affecter les promus de C en B du Trésor Public en choisissant de s'asseoir sur le principe de traitement égalitaire de tous les agents concernés.

Sur les cinq promus, trois sont nommés sur place et deux d'entre eux sont déplacés de leur résidence pour être affectés sur des emplois de catégorie C à la trésorerie du Puy Ville (60 km parcourus chaque jour !), sans même tenir compte du tableau des demandes de mutations de la catégorie C !

Que l'on nous comprenne bien : les agents lauréats d'une liste d'aptitude se mettent indiscutablement à la disposition de l'administration, ce qui n'entraîne de la part de FO aucune discussion dans la mesure où tout le monde est traité à la même enseigne.

Dans le cas présent, nous sommes curieux de connaître les arguments de notre direction pour justifier ce bel exercice de géométrie variable.